

ENSEIGNEMENT**Adaptation partielle de la sectorisation scolaire****EXPOSE DES MOTIFS**

Depuis la loi de décentralisation du 22 juillet 1983, le financement, le fonctionnement et l'entretien des locaux scolaires incombent aux collectivités territoriales. Il s'agit pour la commune de créer les locaux pour accueillir tous les élèves dans de bonnes conditions.

L'évolution de la Ville, différente selon les quartiers, amène à ne pas considérer comme figée la sectorisation scolaire élaborée en 2004 et modifiée en 2007, mais à envisager une réflexion permanente et une adaptation chaque fois que nécessaire des secteurs scolaires en fonction des prévisions d'effectifs pour les rentrées scolaires à venir, afin de corrélérer les capacités d'accueil et les besoins.

De 2007 à 2009, les effectifs scolaires sont passés de 2211 à 2284 élèves en maternelle et de 2903 à 3025 élèves en élémentaire. Selon le Schéma Directeur des Equipements Scolaires et de Loisirs, ils devraient évoluer d'ici 2013, vers 2480 élèves en maternelle et 3230 élèves en élémentaires.

La sectorisation scolaire est basée sur les limites des secteurs élémentaires et sur le respect de 4 critères : la mixité sociale, l'utilisation rationnelle des capacités des équipements scolaires et la cohérence pédagogique et géographique. Les secteurs maternels sont rattachés à une élémentaire qui est rattachée à un collège. Cependant on constate que l'évolution des effectifs en maternelle est différente de celle en élémentaire, en raison du maintien de la natalité à un niveau élevé.

Pour la rentrée 2010, les prévisions font ressortir des sureffectifs notamment en maternelle sur les secteurs scolaires de Makarenko, Thorez-Prévert et Barbusse.

D'ici à 2014, le quartier du Petit-Ivry verra la livraison de 1406 logements (80 en 2010, 40 en 2011, 370 en 2012, 41 en 2013 et 875 en 2014) représentant un apport de 256 enfants d'âge maternelle et 290 enfants d'âge élémentaire.

Ainsi, et dans l'attente de la construction du groupe scolaire dans le quartier Parisien, il est apparu nécessaire d'anticiper ces évolutions en mettant en œuvre une modification partielle du secteur Thorez-Prévert vers les secteurs G.Môquet, Casanova-Péri-Einstein, le quartier du Centre Ville étant en diminution d'effectifs.

La commune a consulté la communauté scolaire sur les propositions d'adaptation de la sectorisation, au cours des collectifs « Programmation Scolaire » du 14 janvier et du 1^{er} avril 2010 ainsi que les parents d'élèves concernés par ces changements le 27 mars 2010.

Afin de limiter les incidences sur les ouvertures-fermetures de classes et de ne pas déstabiliser les équipes pédagogiques en place, il a été convenu de mettre en œuvre progressivement les modifications nécessaires sur deux années.

Ainsi, à compter de la rentrée scolaire de septembre prochain, les propositions de changement des rues et de leur rattachement aux écoles sont :

- pour le groupe scolaire Guy Môquet :
la rue Antoine Thomas et l'avenue Danielle Casanova (du 39 au 45 bis),
- pour l'école maternelle Gabriel Péri et l'école élémentaire Albert Einstein :
la rue Pierre Brossolette et l'avenue Danielle Casanova (du 76 au 86),
- pour l'école maternelle Danielle Casanova (ne concernera que les nouvelles inscriptions) :
la rue Ledru Rollin (du 21 à la fin) et l'avenue Danielle Casanova (du 47 au 57).

Ces changements concerneront 54 enfants :

- 27 élèves auront une nouvelle école d'affectation,
- 15 primo-arrivants intégreront l'école maternelle de leur nouveau secteur,
- sur 12 élèves actuellement en dérogation, 10 se retrouveront dans leur école de secteur.

Chaque famille a été informée de ce projet et se verra confirmée la modification des secteurs scolaires dès l'approbation de la présente délibération.

Pour les familles rencontrant des difficultés particulières, les situations seront examinées au cas par cas.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver l'adaptation de la sectorisation scolaire.

P.J. : tableau récapitulatif.

ENSEIGNEMENT

Adaptation partielle de la sectorisation scolaire

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de l'éducation, notamment son article L.212-7,

vu ses délibérations en date des 27 mai 2004 et 19 avril 2007 portant sur l'évolution de la sectorisation scolaire,

vu ses délibérations en date des 31 janvier 2008 et 26 mars 2009 portant sur les principes d'organisation de la sectorisation scolaire et des dérogations,

considérant la nécessité de réactualiser certains secteurs scolaires de la ville, afin de respecter les capacités d'accueil des écoles, de limiter les déplacements des familles, de permettre la continuité entre les écoles maternelles et les écoles élémentaires, en recherchant un meilleur équilibre de la composition sociologique des publics accueillis dans chaque établissement,

considérant qu'une telle actualisation de la sectorisation concernera dès la rentrée 2010 les nouveaux inscrits en maternelle et en élémentaire, des élèves devant changer d'école d'affectation et certains élèves actuellement scolarisés qui resteront sur l'école fréquentée,

vu le tableau récapitulatif des changements d'affectation scolaire pour les rues concernées, ci-annexé,

DELIBERE

(par 39 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE les propositions d'évolution de la sectorisation scolaire sur 4 rues de la ville d'Ivry-sur-Seine, telles que figurant dans le tableau récapitulatif ci-annexé.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 MAI 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 21 MAI 2010

TABLEAU RECAPITULATIF

Adresses	Ancien secteur Primaire	Nouveau secteur Primaire	Ancien secteur Secondaire	Nouveau secteur Secondaire
rue Pierre Brossolette	M. Thorez	G. Péri – A. Einstein	H. Wallon	G. Politzer
avenue Danielle Casanova du 39 au 45b	M. Thorez	G. Môquet	H. Wallon	Molière
avenue Danielle Casanova du 76 à 86	M. Thorez	G. Péri – A. Einstein	H. Wallon	G. Politzer
rue Antoine Thomas	M. Thorez	G. Môquet	H. Wallon	Molière
rue Ledru Rollin n° impair du 21 à la fin	G. Péri – A. Einstein	D. Casanova – A. Einstein	G. Politzer	
avenue Danielle Casanova du 47 au 57	G. Péri – A. Einstein	D. Casanova – A. Einstein	G. Politzer	